

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 7 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
François GUILLOT, Christelle MACKE, David BRACONNEAU,
Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS, Anne Claire AUGEREAU,
Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
(dont 1 pouvoir)

Absente excusée : Caroline MITONNEAU qui a donné pouvoir à Cécile THOMAS

Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Cette délibération annule et remplace celle enregistrée à la préfecture des
Deux-Sèvres le 9 avril 2026

Affiché le 9 avril 2026

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES (délibération n° 2026-04-04)

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2026 des taxes locales,

Considérant une ressource nette de 1 032 439 €,

Le conseil municipal, par un vote majoritaire (12 voix pour, 6 voix
contre et 1 abstention) décide d'augmenter le taux de la taxe foncière
sur le bâti de 2,5 % et de maintenir les taux d'imposition des taxes
foncière sur le non bâti et d'habitation, soit :

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Taxe foncière (bâti) | : 37,31 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | : 67,84 % |
| - Taxe d'habitation | : 22,57 % |

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Virginie FAVIER